

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
B		
Babbit, métal.....	28	10 p. c.
Bagages de voyageurs, suivant les règlements prescrits par le ministre des douanes.....	31	Exempt.
Bagatelle (tables ou jeux de), et queues et billes pour.....	31	35 p. c.
Baguettes rondes, en acier, de moins d'un demi-pouce de diamètre ou de moins d'un demi-pouce carré, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de serrures ou de poignées, ou par des couteliers, pour être employées exclusivement à ces fins dans leurs propres manufactures.....	28	Exempt.
Balais (<i>voir seaux</i>).....	31	25 p. c.
Bambou non ouvré.....	24	"
Bambou, roseaux de, coupés de longueur seulement, pour cannes ou manches de parapluies ou de parasols.....	24	"
Bandages herniaires.....	7	"
Bandelettes en coton n'excédant pas sept pouces de largeur, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de garnitures de machines à carder et pour leur usage.....	17	"
Bandelettes en caoutchouc n'excédant pas sept pouces de largeur, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de garnitures de machines à carder et pour leur usage.....	24	"
Bandes, bordures, bouts et côtés à l'usage des chapeliers, lorsque importés par les fabricants de chapeaux seulement, pour être employés dans leurs fabriques à la manufacture des chapeaux (O. en C.).....	31	"
Baudruches pour batteurs d'or.....	31	"
Barattes (<i>voir seaux</i>).....	24	25 p. c.
Bardeaux.....	24	20 p. c.
Baies servant à teindre ou employées à la confection des teintures.....	24	Exempt.
Baril.....	14	"
Barils contenant de l'huile de lin, n.s.a.....	24	25 c. chacun.
Barils contenant du pétrole ou des produits du pétrole, ou des mélanges dans lesquelles il entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique.....	24	40c. "
Barils de fabrique canadienne, exportés pleins de pétrole du crû domestique et revenant vides, suivant les règlements prescrits par le ministre des douanes.....	31	Exempt.
Bas de coton.....	15	10 c. p. lb. et 30 p. c.
Batteries électriques et galvaniques.....	6	25 p. c.
Bay rhum (<i>voir liqueurs, e.</i>).....	22	"
Bêches (<i>voir pelles</i>).....	9	\$1 p. doz. et 25 p. c.
Becs de gaz, abat-jour de.....	13	30 p. c.
Belladone en feuilles.....	24	Exempt.
Benzole.....	25	7½ p. gall. imp.
Bêtes à cornes (<i>voir chevaux</i>).....	29	30 p. c.
Betteraves, graines de.....	24	Exempt.
Beurre.....	20	4c. p. lb.
Bibles.....	1	5 p. c.
Bière (<i>voir ale</i>).....	"	"
Bijouteries en or et en argent.....	27	20 p. c.
Billards, sans blouses, de quatre pieds six pouces sur neuf pieds ou moins.....	31	\$22.50.
Sur ceux de plus de quatre pieds six pouces sur neuf pieds.....	31	\$25.